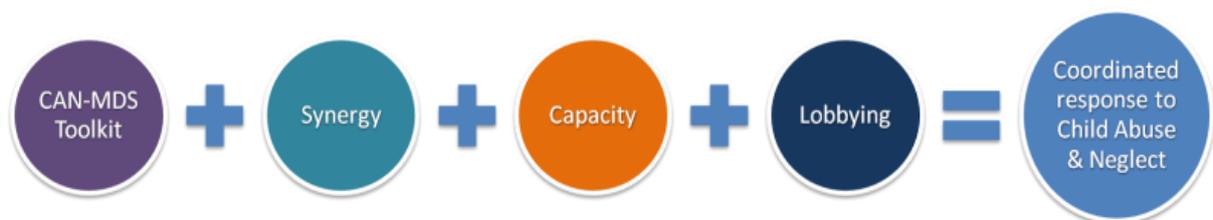


# Protocole pour la saisie des données

A l'intention des opérateurs et opératrices  
de l'outil applicatif CAN-MDS



Réponse coordonnée à la violence et à la négligence envers les enfants via un ensemble minimal de données/ Coordinated Response to Child Abuse & Neglect via Minimum Data Set  
[JUST/2012/DAP/AG/3250]



*Avec le soutien financier du programme  
DAPHNE III de l'Union européenne*



Projet Daphne "Réponse coordonnée à la violence et la négligence à l'encontre des enfants (CAN) via un ensemble minimum de données (MDS)"



Ce protocole fait partie de la boîte à outils CAN-MDS réalisée dans le cadre du Programme DAPHNE III "Réponse coordonnée à la violence et la négligence à l'encontre des enfants (CAN) via un ensemble minimum de données (MDS)"

**Organisation coordinatrice:**

**Institute of Child Health, Department of Mental Health and Social Welfare - GRECE**

*George Nikolaidis, Chef de projet*

*Athanasios Ntinapogias, Coordinateur du projet/enquêteur principal*

*Antonia Tsirigoti, Chercheuse*

*Eleni Mihalopoulou, Assistante de projet*

**Organisations partenaires:**

**Coördinatiecel Internationaal Kind en Gezin - Kind en Gezin Academie – BELGIQUE**

*Aneliese Hendrix, Coordinatrice nationale*

*Bert Van Poyenbroeck, Chercheur*

**Université du Sud-Ouest "Neofit Rilski", Faculté de santé publique et de sport– BULGARIE**

*Vaska Stancheva-Popkostadinova, Coordinatrice nationale*

*Stefka Chincheva et Elina Popova, Chercheuses*

**Université d'Ulm, Département de psychiatrie et de psycho-pédagogie infanto-juvénile - ALLEMAGNE**

*Lutz Goldbeck, Coordinateur national*

*Andreas Witt, Chercheur*

**Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) – FRANCE**

*Gilles Séraphin, Coordinateur national*

*Flora Bolter et Adeline Renuy, Chargées d'études*

**Istituto degli Innocenti – ITALIE**

*Donata Bianchi, Coordinatrice nationale*

*Silvia Mammini, Silvia Notaro, Ayana Fabris, Cristina Mattiuzzo et Lucia Fagnini, Chercheuses*

**Université Babes-Bolyai, Département de sociologie et de travail social – ROUMANIE**

*Maria Roth, Coordinatrice nationale*

*Imola Antal et Gabriela Tonk, Chercheuses*

**Partenaire associé**

**Université de sciences et arts appliqués de Lucerne, École de travail social– SUISSE**

*Andreas Jud, Coordinateur national*

**Expert pour les questions éthiques**

*Paul Durning*

**Évaluatrice externe du projet**

*Jenny Gray*

Avec l'aimable contribution du **Ministerio de Sanidad, Servicios Sociales e Igualdad – ESPAGNE**

*Castellanos Delgado, J. L. et Solis de Ovando, R.*

pour l'élaboration des critères d'éligibilité des opérateurs du CAN-MDS

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du programme DAPHNE III de la Commission européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant les opinions de la Commission européenne.

# Table des matières

	Page(s)
PROTOL E POUR LA COLLECTE DES DONNEES CAN-MDS	
Réponse des différents services aux cas de VNE	
1 PRINCIPE	
2 OBJECTIF	
3 APPLICABILITE	
4 SOURCES	
5 CRITERES D'ELIGIBILITE pour l'enregistrement d'un cas de VNE par l'outil CAN-MDS	
6 CONTEXTE	
a. un cas de VNE est identifié ou suspecté par l'opérateur	
b. un cas de VNE est signalé à un organisme par une source d'information	
Questions et incitations suggérées pour la collecte des informations requises pour le CAN-MDS	

# PROTOCOLE POUR LA SAISIE DES DONNÉES CAN-MDS

*Le présent protocole a été élaboré dans le cadre du projet Daphne III "Réponse coordonnée à la violence et la négligence à l'encontre des enfants via un ensemble minimum de données " pour les besoins d'un système de surveillance CAN-MDS.*

## Réponse des différents services aux cas de VNE

### 1 PRINCIPE

La maltraitance des enfants est un problème majeur de santé publique dont l'ampleur et les caractéristiques ne sont pas suffisamment connues. L'outil CAN-MDS vise à estimer le problème à un niveau national à partir de diverses sources et, en outre, à faciliter la coordination des interventions entre les secteurs, les organismes et les professionnels concernés.

*NOTE Le présent protocole est un des composants de la boîte à outils CAN-MDS ; son utilisation ne devrait pas entrer en conflit avec les pratiques habituelles de l'organisme.*

### 2 OBJECTIF

Ce protocole est à l'usage des groupes nationaux élargis des opérateurs de CAN-MDS. Il sert de guide, étape par étape, pour les opérateurs concernés par le traitement d'informations préoccupantes, l'enquête et/ou le suivi des situations de maltraitance à enfants et pour l'enregistrement de ces cas via le système CAN-MDS. Au cas où l'opérateur désigné d'un organisme n'est pas en mesure d'effectuer l'enregistrement d'un cas, du personnel éligible suppléant (et formé) peut utiliser ce protocole pour enregistrer le cas dans le système.

*NOTE Le protocole n'empêche pas les organismes d'adopter d'autres stratégies que celles décrites ci-dessous qui peuvent être indiquées dans certaines circonstances pour un enregistrement complet des données.*

### 3 APPLICABILITE

Le protocole s'applique à tous les cas où un incident de maltraitance d'enfant (selon les *Définitions de cas*) est identifié ou signalé.

Les *Définitions de cas* sont fondées sur l'Observation générale n° 13 (2011) du Comité de l'ONU des droits de l'enfant, « Le droit de l'enfant à la protection contre toute forme de violence » [CRC/C/GC/13 (2011) §19-33], CIDE article 19 et le Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants (2006).

*NOTE Afin d'assurer la meilleure compréhension commune possible par tout opérateur potentiel et, par la suite, l'enregistrement et la collecte d'informations fiables et comparables, la définition de la maltraitance d'enfant selon le CRC/C/GC/13 (2011) mise à part, un processus de bas en haut (bottom-up) est adopté pour mettre en œuvre les définitions mentionnées ci-dessus. Le CAN-MDS offre deux possibilités aux opérateurs : définir le cas soit en commençant sur la base de formes étendues de VNE (en allant vers une information plus détaillée), soit en commençant par les actes détaillés de maltraitance et/ou d'omission (et les catégories plus larges sont ensuite auto-sélectionnées).*

*Plus spécifiquement :*

- si les opérateurs sont très familiarisés avec les formes de violence et de négligence d'enfants telles

que définies ci-dessus (CRC/C/GC/13 (2011)), ils peuvent alors appliquer un processus de haut en bas (top-down) pour indiquer la/les forme(s) de maltraitance qui déterminent le type/composent un incident éligible pour être enregistré ;

- si les opérateurs ne sont pas familiarisés avec les formes de violence et de négligence à enfants telles que définies ci-dessus, ils peuvent alors appliquer un processus de bas en haut (bottom-up) : au lieu d'utiliser la classification étendue des principaux types et sous-types de VNE, des listes pré-codées et exhaustives d'actes spécifiques de maltraitance et d'omissions clairement définis sont mises à disposition (ces actes peuvent être identifiés par l'opérateur via l'observation, l'entretien, l'information disponible ou d'autres moyens). En sélectionnant au moins un acte ou une omission, le système indique automatiquement (sur base d'un algorithme) les sous-types et types principaux spécifiques de VNE.
- enfin, un bouton « recherche » permet à l'opérateur d'identifier un acte spécifique de maltraitance ou d'omission.

Toutes les possibilités ci-dessus permettent l'enregistrement de multiples formes de maltraitance.

## 4 SOURCES

### a. des signalements de cas de VNE

Il s'agit des professionnels formés travaillant dans des organismes auxquels sont adressés les cas de maltraitance d'enfants. Les organismes peuvent être actifs dans les domaines suivants : éducation, santé et santé mentale, protection sociale, forces de l'ordre et justice. Les professionnels peuvent être respectivement : des chefs d'établissement, des pédiatres et autres médecins de diverses spécialités, des infirmier(ère)s, pédopsychiatres, psychologues pour enfants, psychiatres, psychologues et autres professionnels éligibles autorisés tels que conseillers, travailleurs sociaux, infirmier(ère)s visiteurs(-euses), officiers de police (départements des mineurs ou généraux) et procureurs de la République.

### b. d'information

**b1.** Un cas peut être identifié ou suspecté par l'opérateur ou par son service (par exemple suite à un contrôle de routine ou au cours d'un contact avec l'enfant dans un autre environnement). La source dans ce cas est interne : « situation identifiée par les services ».

**b2.** Autrement, les sources d'information peuvent être l'enfant-victime lui/elle-même (auto-signalement), des professionnels qui sont mandatés pour signaler la maltraitance à enfant (voir la législation nationale) voire n'importe quel citoyen. De multiples cas, ainsi qu'une case « autre » sont ici listés.

#### **b2.1. Moyens de communication de l'information pour un cas de VNE**

L'information initiale peut être signalée par la source même face-à-face avec le professionnel-opérateur, via le téléphone ou par écrit (par courriel ou autre). Les moyens de communication utilisés pour cette information ne donnent pas lieu à une variable spécifique dans l'outil CAN-MDS, mais certaines des réponses proposées incluent parfois des spécificités (notamment sur les lignes téléphoniques d'assistance).

## 5 CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ pour enregistrer un incident de VNE dans l'outil CAN-MDS

*NOTE Voir aussi Applicabilité et Définitions*

### a. Information minimale requise pour enregistrer dans le CAN-MDS

- i. Le nom de l'enfant (qui servira à créer/retrouver son identifiant anonyme)
- ii. Au moins un acte de maltraitance ou d'omission signalé

### ***b. Critères d'exclusion***

- i. L'enfant n'est pas identifiable (impossibilité de créer ou de retrouver un identifiant)
- ii. Aucun incident éligible (pas d'acte de maltraitance ou d'omission signalé)

## **6 CONTEXTE**

### ***a. un cas de VNE est identifié ou suspecté par l'opérateur***

*(mise en œuvre d'une politique de contrôle de routine : en fonction des spécificités du contexte)*

1. L'opérateur commence par conserver les informations sur l'incident (selon sa pratique habituelle)
2. L'opérateur prend soin de conserver toutes les informations requises pour l'enregistrement par l'outil CAN-MDS (si elles ne sont pas comprises dans l'information ordinaire conservée par l'opérateur et si c'est faisable).  
*CONSEIL : une copie imprimée des variables CAN-MDS pourrait être utile pour vérifier que l'information requise est complète (comme check-list).*
3. L'opérateur communique avec l'administrateur du CAN-MDS pour lui demander l'identifiant anonyme de l'enfant.
4. Après réception du pseudonyme, l'opérateur entre dans le système grâce à son nom d'utilisateur et son mot de passe et procède à l'enregistrement du cas en suivant les instructions reprises dans le Manuel et dans le système CAN-MDS en ligne, comme suit :

SAISIR Nom d'utilisateur

SAISIR Mot de passe

ENTRER

Progression de l'enregistrement

V1 ID de l'opérateur

V2 ID de l'organisme

V9 ID de l'enfant

V3 Date de l'enregistrement

V6 Date de l'incident

V5 ID de l'incident

V4 Source d'information

V8 Formes de maltraitance

V7 Lieu de l'incident

V10 Sexe de l'enfant

**e-CAN-MDS – écran initial**

**INFO :** la colonne verticale sur le côté droit de l'écran est la liste des éléments de données MDS qui peut servir de multiples façons :

>indique l'ordre d'enregistrement des éléments de données

>indique qui enregistre l'information nécessaire, c.-à-d. vous-même (cases vertes) ou le système (cases oranges)

>offre une vue d'ensemble de l'information déjà enregistrée ainsi que les notifications

Veillez saisir le nom d'utilisateur et le mot de passe



SAISIR Nom d'utilisateur

SAISIR Mot de passe

ENTRER

Progression de l'enregistrement

V1 ID de l'opérateur  
V2 ID de l'organisme  
V9 ID de l'enfant  
V3 Date de l'enregistrement  
V6 Date de l'incident  
V5 ID de l'incident  
V4 Source d'information  
V8 Formes de maltraitance  
V7 Lieu de l'incident  
V10 Sexe de l'enfant

VOUS (l'opérateur)

Saisir le nom d'utilisateur et le mot de passe

Demo

p.e. \*\*\*\*\*

**Note :** Les noms d'utilisateur et les mots de

passes sont octroyés par l'administrateur national aux professionnels qui répondent aux

NOTE : L'entrée dans le système est interdite à des personnes non autorisées et implique...

<Questions légales & informations relatives à l'éthique>

Bienvenue dans le CAN-MDS

Confirmation d'identité

[Nom d'utilisateur]

[Nom de l'organisme]

[Coordonnées de l'organisme - au moins n° de téléphone]

**CONSEIL :** Si l'information ci-dessus doit être actualisée, veuillez prendre contact avec le Bureau de l'administration CAN-MDS [coordonnées]

Pour procéder à l'enregistrement, veuillez suivre le protocole des applications CAN-MDS. Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez utiliser le guide CAN-MDS des opérateurs.

Bienvenue, démo !

SORTIR

Progression de l'enregistrement

V1 ID de l'opérateur  
V2 ID de l'organisme  
V9 ID de l'enfant  
V3 Date de l'enregistrement  
V6 Date de l'incident  
V5 ID de l'incident  
V4 Source d'information  
V8 Formes de maltraitance  
V7 Lieu de l'incident  
V10 Sexe de l'enfant

**SYSTÈME :** ID de l'organisme [DE\_R1] et ID de l'opérateur [DE\_R2] sont complétés automatiquement\*

**INFO :** Lorsque vous entrez dans le système CAN-MDS (en utilisant votre nom d'utilisateur et mot de passe), votre ID personnel se complétera automatiquement. **Note :** Veuillez vérifier l'exactitude des données et si elles ne sont pas correctes ou doivent être actualisées, prenez contact avec votre administrateur national.

**Note :** Le système se déconnectera automatiquement après 10 minutes d'inactivité.

Continuer l'enregistrement

Veillez introduire l'ID de l'enfant fourni par l'administrateur

ID de l'enfant

XXXXXXXXXXXX

Bienvenue, démo !

SORTIR

Progression de l'enregistrement

- V1 ID de l'opérateur
- V2 ID de l'organisme
- V9 ID de l'enfant
- V3 Date de l'enregistrement
- V6 Date de l'incident
- V5 ID de l'incident
- V4 Source d'information
- V8 Formes de maltraitance
- V7 Lieu de l'incident
- V10 Sexe de l'enfant

Continuer l'enregistrement

Cliquer

Continuer l'enregistrement

OPERATEUR : Saisir l'ID de l'enfant [DE\_C1]

(c.-à-d. pseudonyme)\*\*

GRGRGRGR

p.ex. GR1476405679

**Note :** Cet élément de donnée est complété par vous-même, après obtention de l'ID de la part de l'administrateur national.

Cliquer

Continuer l'enregistrement

L'ID de l'enfant fourni se réfère à un

Enfant inconnu

### Nouvel enregistrement d'enfant Nouvel enregistrement d'incident

Vous allez procéder à l'enregistrement d'un nouveau cas de maltraitance (présumée) d'enfant (GR1476405679)

#### Veillez enregistrer

- variables relatives à l'incident
- variables relatives à l'enfant
- variables relatives à la famille
- variables relatives aux services

Continuer l'enregistrement

Bienvenue, démo !

SORTIR

Progression de l'enregistrement

V1 ID de l'opérateur  
V2 ID de l'organisme  
V9 ID de l'enfant  
V3 Date de l'enregistrement  
V6 Date de l'incident  
V5 ID de l'incident  
V4 Source d'information  
V8 Formes de maltraitance  
V7 Lieu de l'incident  
V10 Sexe de l'enfant  
V11 Date de naissance de l'enfant  
V12 Citoyenneté de l'enfant  
V13 Composition de la famille  
V14 Lien de parenté de l'adulte responsable avec l'enfant  
V15 Sexe de l'adulte responsable  
V16 Date de naissance de l'adulte responsable  
V17 Réponse institutionnelle  
V18 Renvoi(s) aux services

**SYSTÈME : Date d'enregistrement [DE\_R3] est complétée automatiquement**

p.ex. 2014-12-22\_01 :36 :00

**Note :** Si le système identifie un enregistrement pour le même ID d'enfant, il vous le notifiera de la façon suivante :

Enfant connu

#### Enregistrement existant d'enfant Enregistrement d'un nouvel incident

Vous allez procéder à l'enregistrement d'un nouvel incident de maltraitance pour l'enfant (1) : GR1476405679

#### Veillez vérifier :

- les variables relatives à l'enfant
  - les variables relatives à la famille
- CONSEIL : mettre à jour si nécessaire

#### Veillez enregistrer :

- les variables relatives à l'incident
- les variables relatives aux services

Cliquer

Continuer l'enregistrement



## Incidents connus

L'incident que vous essayez d'enregistrer peut déjà exister  
Veuillez vérifier le(s) enregistrement(s) ci-dessous pour l'ID de l'enfant : [1] et date de l'incident : [Inconnue]

ID incident	Date/H enreg.	Date incident	Affich.

Ajouter nouvel incident

Bienvenue, démo !

SORTIR

Progression de l'enregistrement



**SYSTÈME : ID de l'incident [DE\_I1] est auto-générée\*\*\***

p.ex.

**Attention !** Lorsque le CAN-MDS identifie un enregistrement pour le même enfant proche dans le temps de l'actuel enregistrement, il vous enverra un message informant que d'autres incidents ont été enregistrés précédemment par vous-même ou par un autre opérateur (p.ex. voir tableau à gauche) et vous fournira l'information sur l'incident enregistré le plus récent ; les enregistrements surlignés concernent les incidents dont l'ID est le plus semblable à celui que vous enregistrez actuellement.

**CONSEIL :** Si votre niveau d'accès est 1 ou 2, en cliquant sur le 🔍 vous pouvez visionner toutes les informations sur les incidents précédents et en cliquant sur ✎ vous pouvez procéder à l'édition dans les enregistrements précédents (c.-à-d. ajouter des informations). Si vous êtes certain(e) qu'il s'agit d'un nouvel incident, il faut cliquer sur le bouton « Ajouter nouvel incident ».

**CONSEIL :** Si votre niveau d'accès est 3, les options d' « Affichage » ne sont pas activées. Vous devez décider sur base de la date/heure de l'enregistrement et de la date de l'incident si vous procédez à l'enregistrement (il est recommandé de procéder à l'ajout d'un nouvel incident).

**Note :** Si l'ID de l'incident est inconnu, le CAN-MDS poursuivra avec l'élément de donnée suivant DE\_R4 (« Source d'information »).



---

Veuillez enregistrer la/les forme(s) de malveillance

Bienvenue, démo !

**OPERATEUR : Indiquer la (les) Forme(s) de Maltraitance [DE\_I3]**

V8

Forme(s) de maltraitance

SORTIR

Progression de l'enregistrement

Continuer l'enregistrement

**IMPORTANT :** DE\_I3 est le noyau central du CAN-MDS et la condition préalable pour un nouvel enregistrement dans le CAN-MDS : aucune donnée pour DE\_I3 signifie qu'il n'y a aucun incident à enregistrer.

**Note :** Sélectionnez **AUTANT** de valeurs alternatives présentées dans les listes pré-codées **QUE NECESSAIRE** (p. ex. voir tableau à gauche).

**INFO :** Vous pouvez choisir entre « liste de base », « liste élargie » ou utiliser l'option « recherche ».

Cliquer

Continuer l'enregistrement



Cliquer

Veillez enregistrer la composition familiale et indiquer max. deux adultes de référence

V13

Composition de la famille

A. Type de famille

B. Membre(s) de la famille

Bienvenue, démo !

SORTIR

Progression de l'enregistrement

V1 ID de l'opérateur  
V2 ID de l'organisme  
V9 ID de l'enfant  
V3 Date de l'enregistrement  
V6 Date de l'incident  
V5 ID de l'incident  
V4 Source d'information  
V8 Formes de maltraitance  
V7 Lieu de l'incident  
V10 Sexe de l'enfant  
V11 Date de naissance de l'enfant  
V12 Citoyenneté de l'enfant  
V13 Composition de la famille  
V14 Lien de parenté de l'adulte responsable avec l'enfant  
V15 Sexe de l'adulte responsable  
V16 Date de naissance de l'adulte responsable  
V17 Réponse institutionnelle  
V18 Renvoi(s) aux services

**OPERATEUR : Indiquer la *Composition de la famille* [DE\_F1] A, B, B1] et la *relation de l'adulte de référence avec l'enfant* [F1 C→DE\_F2]**

p. ex. voir tableau à gauche

**Note :** Si vous cliquez sur « *Pensionnaire (enfant vit en milieu résidentiel/institutionnel)* » ou sur « *Inconnu* », le CAN-MDS sautera automatiquement les sous-éléments B, B1 et C et vous dirigera vers l'élément de donnée suivant (relatif aux adultes de référence de l'enfant).

Cliquer

Continuer l'enregistrement

Veillez enregistrer la relation avec l'enfant, le sexe, la date de naissance de l'adulte/des adultes de référence

V14

Lien de parenté avec l'enfant

1<sup>er</sup> adulte responsable

2<sup>ème</sup> adulte responsable

V15

Sexe de l'adulte/des adultes responsable(s)

V16

Date de naissance de l'adulte/des adultes responsable(s)

1<sup>er</sup> adulte responsable

2<sup>ème</sup> adulte responsable

Bienvenue, démo !

SORTIR

Progression de l'enregistrement

V1 ID de l'opérateur  
V2 ID de l'organisme  
V9 ID de l'enfant  
V3 Date de l'enregistrement  
V6 Date de l'incident  
V5 ID de l'incident  
V4 Source d'information  
V8 Formes de maltraitance  
V7 Lieu de l'incident  
V10 Sexe de l'enfant  
V11 Date de naissance de l'enfant  
V12 Citoyenneté de l'enfant  
V13 Composition de la famille  
V14 Lien de parenté de l'adulte responsable avec l'enfant  
V15 Sexe de l'adulte responsable  
V16 Date de naissance de l'adulte responsable  
V17 Réponse institutionnelle  
V18 Renvoi(s) aux services

**OPERATEUR : Enregistrer la relation [DE\_F2] (si pas enregistrée automatiquement), le sexe [DE\_F3] et date de naissance [DE\_F4] de l'adulte/des adultes de référence**

p. ex. voir tableau à gauche

Continuer l'enregistrement

Veillez enregistrer toute réponse institutionnelle

Bienvenue, démo !

**OPERATEUR : Indiquer la Réponse institutionnelle [DE\_S1]**

SORTIR

Progression de l'enregistrement

V17

Réponse institutionnelle

*p. ex. voir tableau à gauche*

V1 ID de l'opérateur  
V2 ID de l'organisme  
V9 ID de l'enfant  
V3 Date de l'enregistrement  
V6 Date de l'incident  
V5 ID de l'incident  
V4 Source d'information  
V8 Formes de maltraitance  
V7 Lieu de l'incident  
V10 Sexe de l'enfant  
V11 Date de naissance de l'enfant  
V12 Citoyenneté de l'enfant  
V13 Composition de la famille  
V14 Lien de parenté de l'adulte responsable avec l'enfant  
V15 Sexe de l'adulte responsable  
V16 Date de naissance de l'adulte responsable  
V17 Réponse institutionnelle  
V18 Renvoi(s) aux services

**Note :** Si le « oui » s'applique, cochez dans la liste dessous autant d'éléments que nécessaire.

Continuer l'enregistrement

Continuer l'enregistrement

Veillez enregistrer tout renvoi vers les services fait par vous-même/votre organisme

Bienvenue, démo !

**OPERATEUR : Indiquer les Renvois aux Services [DE\_S2, S2.1 et S2A]**

SORTIR

Progression de l'enregistrement

S2

Renvoi(s) aux services

*p. ex. voir tableau à gauche*

V1 ID de l'opérateur  
V2 ID de l'organisme  
V9 ID de l'enfant  
V3 Date de l'enregistrement  
V6 Date de l'incident  
V5 ID de l'incident  
V4 Source d'information  
V8 Formes de maltraitance  
V7 Lieu de l'incident  
V10 Sexe de l'enfant  
V11 Date de naissance de l'enfant  
V12 Citoyenneté de l'enfant  
V13 Composition de la famille  
V14 Lien de parenté de l'adulte responsable avec l'enfant  
V15 Sexe de l'adulte responsable  
V16 Date de naissance de l'adulte responsable  
V17 Réponse institutionnelle  
V18 Renvoi(s) aux services

**INFO :** Des notifications seront automatiquement envoyées aux services que vous avez sélectionnés dans DE\_S2.

**Note :** Le sous-élément (S2.A) est complété par le(s) opérateur(s) CAN-MDS travaillant dans l'organisme ou les organismes qui ont reçu les renvois (de votre part comme indiqué dans DE\_S2).

Continuer l'enregistrement

Vérifier les options d'enregistrement

**Veillez vérifier les options d'enregistrement.**

Vous pouvez effectuer tout changement en parcourant le tableau à droite !

Entrer l'enregistrement

**Vous avez complété l'enregistrement !**

A présent, vous avez l'occasion de vérifier votre projet d'enregistrement et ensuite de l'introduire.

Enregistrement complété

Afficher/imprimer l'enregistrement

Afficher/imprimer tous les enregistrements pour cet enfant

Afficher qui a travaillé avec l'enfant dans le passé

**Feedback du CAN-MDS**

[pour les opérateurs avec accès de niveau 1 ou 2]

A partir de ce menu, vous avez la possibilité de

- visionner et imprimer le rapport autoproduit
- visionner ou imprimer tous les enregistrements pour cet enfant spécifique
- voir qui a travaillé avec l'enfant dans le passé (si l'enregistrement concerne un enfant déjà connu).

Rapport

ID Incident

**Exemple du rapport autoproduit**

<Retour

---

Tous les incidents connus pour cet enfant

ID Incident Date/heure d'enregistrement Date incident Affichage

Exemple du rapport, y compris tous les enregistrements pour un enfant spécifique (sur base de l'ID de l'enfant).

<Retour

Professionnels ayant travaillé avec l'enfant dans le passé

Date d'enregistrement /Nom/Spécialité/N° tél. direct/E-mail personnel/ Organisme /Adresse/ Tél./ E-mail

Exemple du rapport fournissant aux utilisateurs autorisés les informations relatives aux professionnels qui ont travaillé avec cet enfant spécifique dans le passé.

---

#### NOTES

\*L'opérateur vérifie l'exactitude des informations ; au cas où une actualisation est nécessaire, l'opérateur doit prendre contact avec l'administrateur national

\*\*Si l'enfant est connu, le pseudocode sera identifié par le système et l'opérateur en sera informé ; dans ce cas, l'opérateur peut voir les informations disponibles pour les incidents précédents en fonction de son niveau d'accès

\*\*\*Si l'ID de l'incident est identifié par le système comme étant déjà connu, l'opérateur sera informé que l'incident est déjà enregistré par un autre opérateur de son ou d'un autre organisme.

### ***b. un cas de VNE est signalé à un organisme par une source d'information*** **(Pour des exemples par capture d'écran, voir paragraphe 6.a)**

1. L'opérateur commence par conserver les informations sur le cas (selon sa pratique habituelle).

*NOTE Le cas peut être authentifié ou suspecté ; vu qu'aucune enquête n'a encore été menée, TOUS les cas sont considérés comme suspects.*

2. L'opérateur prend soin de conserver toutes les informations requises pour l'enregistrement dans le CAN-MDS (si elles ne sont pas comprises dans l'information ordinaire conservée par l'opérateur et si c'est faisable).

*CONSEIL : une copie imprimée des variables du CAN-MDS pourrait être utile pour vérifier que l'information requise est complète.*

*NOTE Si le signalement se fait au cours d'une rencontre face à face avec la source d'information ou via un entretien téléphonique, les questions sont fournies ci-dessous (4e-4k) pour chaque variable suggérée. Si le signalement se fait par écrit, l'opérateur*

*en extrait le plus d'informations possible pour le CAN-MDS.*

3. L'opérateur communique avec l'administrateur du CAN-MDS pour lui demander un pseudocode
4. Après réception du pseudocode, l'opérateur entre dans le système grâce à son nom d'utilisateur et son mot de passe et procède à l'enregistrement du cas en suivant les instructions reprises dans le Manuel et dans le système CAN-MDS en ligne, comme suit :
  - a. OPERATEUR : Saisir nom d'utilisateur et mot de passe
  - b. SYSTEME : ID de l'organisme [R1] et ID de l'opérateur [R2] sont complétés automatiquement\*
  - c. OPERATEUR : Saisir l'ID de l'enfant (c.-à-d. le pseudonyme)\*\* [C1]
  - d. SYSTEME : Date d'enregistrement [R3] est complétée automatiquement
  - e. OPERATEUR : Saisir la date de l'incident [I2]
  - f. SYSTEME : ID de l'incident [I1] est auto-généré\*\*\*
  - g. OPERATEUR : Indiquer la source de l'information [R4]
  - h. OPERATEUR : Indiquer la/les forme(s) de maltraitance [I3]
  - i. OPERATEUR : Indiquer le lieu de l'incident [I4]
  - j. OPERATEUR : Enregistrer le sexe de l'enfant [C2], date de naissance [C3] et citoyenneté [C4]
  - k. OPERATEUR : Indiquer la composition de la famille [F1] et lien de parenté de l'adulte/des adultes de référence avec l'enfant [F2] ; pour l'adulte/les adultes de référence enregistrer le sexe [F3] et la date de naissance [F4]
  - l. OPERATEUR : Indiquer la réponse institutionnelle [S1]
  - m. OPERATEUR : Indiquer le(s) renvoi(s) vers les services [S2] ; SYSTÈME : les notifications seront automatiquement envoyées aux services respectifs
  - n. Visionner, sauver et entrer l'enregistrement [si nécessaire, imprimer le rapport pour votre dossier].

#### NOTES

*\*L'opérateur vérifie l'exactitude des informations ; au cas où une actualisation est nécessaire, l'opérateur doit prendre contact avec l'administrateur national*

*\*\*Si l'enfant est connu, le pseudocode sera identifié par le système et l'opérateur en sera informé ; dans ce cas, l'opérateur peut voir les informations disponibles pour les incidents précédents en fonction de son niveau d'accès*

*\*\*\*Si l'ID de l'incident est identifié par le système comme étant déjà connu, l'opérateur sera informé que l'incident est déjà enregistré par un autre opérateur de son ou d'un autre organisme*

#### **Questions et incitations suggérées pour la collecte des informations requises pour le CAN-MDS**

*NOTE L'ordre et la formulation des questions peuvent changer en fonction du cas et de ce que la source d'information a déjà indiqué.*

*OPERATEUR : Outre votre identité professionnelle, introduisez-vous aussi comme opérateur du CAN-MDS. Donnez les raisons pour lesquelles vous allez poser d'autres questions et incitez la source d'information à fournir le plus de détails possible : « Afin de rendre plus efficace la coordination de nos efforts de protection de l'enfant, certaines informations que vous nous donnez seront enregistrées dans le CAN-MDS ; de cette manière, nous aurons l'occasion de voir si l'enfant a eu des problèmes similaires dans le passé et, en même temps, d'autres professionnels seront avertis du cas. Enfin et surtout, grâce à des enregistrements comme celui-ci, nous sommes en mesure de suivre de façon régulière le problème de la maltraitance*

---

*des enfants et d'améliorer nos connaissances afin de mettre en œuvre des stratégies de prévention plus efficaces ».*

*Quant aux questions de confidentialité, je voudrais vous informer que le CAN-MDS est conforme à la législation actuelle. En outre, les informations sur le cas en cause sont enregistrées de manière codée et les dispositions sont prises pour qu'aucune des personnes concernées (vous-même, l'enfant ou les adultes responsables) ne pourra être identifiée par des parties non autorisées.*

*Si une source d'information ne comprend pas le besoin de fournir une information spécifique, les raisons peuvent en être à nouveau expliquées (c.-à-d. pour une meilleure intervention dans le cas) ; si elle hésite à donner le nom de l'enfant ou d'autres informations, il y a lieu de souligner que sans ces informations il est impossible de prendre d'autres mesures et, en outre, que l'identité des personnes concernées ne sera pas transmise à des organismes non autorisés.*

*Expliquez que même s'il ne s'agit que d'une suspicion, l'incident signalé est intéressant pour une évaluation ultérieure du cas.*

*En premier lieu, demandez à la source d'information le nom exact de l'enfant ainsi que son/ses surnom(s) (s'il(s) existe(nt)).*

***Pour DE\_R4 (Source d'information)***

*Si la source d'information ne mentionne pas son identité, veuillez demander « Pouvez-vous me dire quelle relation vous avez avec l'enfant ou comment vous êtes informé(e) de l'incident ? »*

***Pour DE\_I3 (Forme(s) de maltraitance)***

*Il est prévu que la source d'information fournira au moins un élément d'information sur la/les forme(s) de maltraitance ; en tous cas, l'opérateur devra procéder à quelques incitations afin de collecter des informations supplémentaires, telles que « Pouvez-vous me donner davantage d'informations sur des actes spécifiques subis par l'enfant ? Etes-vous au courant de quelque omission dans la prise en charge de l'enfant ? »*

***Pour DE\_I2 (Date de l'incident)***

*Si la source d'information ne mentionne pas quand l'incident s'est produit ou s'il/elle n'est pas précis(e), veuillez demander « Pouvez-vous me dire quand exactement l'incident spécifique s'est produit ? » (essayez de connaître la date exacte car cette information sera utilisée pour la formulation de V9 « ID de l'incident »).*

---

**Pour DE\_I4 (Lieu de l'incident)**

*Si la source d'information ne mentionne pas où l'incident s'est produit ou s'il/elle n'est pas précis(e), veuillez demander « Pouvez-vous me dire où exactement s'est produit l'incident spécifique ? »*

**Pour DE\_C2 (Sexe de l'enfant)**

*Indépendamment du fait que le sexe de l'enfant soit clairement mentionné par la source d'information ou non, veuillez demander « De quel sexe est l'enfant auquel vous vous référez ? »*

**Pour DE\_C3 (Date de naissance de l'enfant)**

*Veuillez demander à la source d'information la date exacte de naissance de l'enfant ; si la date complète n'est pas connue, demandez le mois et l'année ; sinon l'année.*

**Pour DE\_C4 (Citoyenneté)**

*Veuillez demander à la source d'information quelle est le statut de la citoyenneté de l'enfant : « Savez-vous si l'enfant est un(e) citoyen(ne) (si oui, avec ou sans ID) ? »*

**Pour DE\_F1-F4 (Composition de la famille et adultes de référence)**

*Veuillez questionner la source d'information sur la situation familiale et sur les adultes de référence (max. 2) : « Pouvez-vous me fournir plus d'informations sur la situation familiale de l'enfant ? Qui étaient les personnes responsables de l'enfant au moment de l'incident, c.-à-d. quelle est leur relation avec l'enfant ? Pouvez-vous me donner leur sexe et leur date de naissance ? » Si la date de naissance n'est pas connue, demandez le mois et l'année ; si même l'année n'est pas connue, demandez la décennie.*

**Temps moyen nécessaire pour l'enregistrement d'un incident**

Il est prévu que l'enregistrement de chaque cas prendra 15+15 minutes. (15 minutes pour collecter les données (aussi partie de la procédure de routine/pas exclusivement pour le CAN-MDS, 5 minutes de communication avec l'administrateur, 10 minutes pour remplir le formulaire).